



Délais justification absence IUT

Par **Just1**, le **21/05/2022** à **20:51**

Bonjour,

J'ai été absent durant 6 jours pour cause de Covid à mon IUT. Le 7eme jour, lors de mon retour en cours, j'ai justifié cette absence par des tests Covid positifs ainsi qu'un certificat médical de prolongement d'arrêt, et une photocopie de la procédure d'isolement que je devais suivre. Lors de la justification de cette absence j'ai appris qu'il était obligatoire de justifier l'absence entre le 1er et le 5eme jour l'absence, ce que je ne savais pas. Cela a donc rendu mes jours d'absence injustifiés (alors que du point de vue sanitaire ils l'étaient) et à entraîné une perte de 1,2 points sur ma moyenne générale de fin de semestre (0,2 pts par jour). Il est vrai que cette règle était inscrite dans la réglementation intérieure, mais je demande si une telle règle ; celle consistant à obliger un délai de justification avant même que l'on revienne l'absence qui doit être justifiée ; ne contrevient pas une autre règle juridique existante ?
Merci de votre aide.